PROTECTION CIVILE RIVIERA PAYS-D'ENHAUT

Demande de congé
d'un service de la Protection civile

☐ Cours de cadres
☐ Cours de répétition
(Veuillez cocher ce qui convient)

☐ Rapport préparatoire
☐ ...

N° du service / Cours n°		du	au

No d'assuré (AVS)	
Nom	
Prénom	
Adresse	
N° postal, localité	
Tél./portable	
E-mail	

Motif de la demande :

Il est impératif de joindre un justificatif (employeur ou autres).
Sans justificatif, aucune demande ne sera acceptée.

Nous vous rappelons que le service d'instruction est considéré comme accompli lorsque la personne astreinte a effectué 90 % de la période d'instruction prévue au programme d'instruction (art. 6 OPCi), que nul ne peut exiger de congé de son service et que l'obligation d'entrer en service subsiste tant que l'ajournement n'a pas été accordé (art.10 OPCi).

Date :

Signature de l'astreint :

Annexe(s) :

Rue du Lac 118
C.P. 434 – 1815 Clarens

T. 021 966 85 80

orpcrivpde@securiv.ch
www.pci-rivpde.ch